

FINANCES.

Revenu de l'Intérieur.—Aux termes de la loi sur le Revenu de l'Intérieur (S. R. 1906, ch. 51), le Ministère du Revenu de l'Intérieur a l'administration et le contrôle, de la perception des droits d'accise et de timbre, des taxes intérieures, des poids et mesures officiels, ainsi que de la perception des péages et redevances des ponts et des bateaux-passeurs. Il applique les statuts relatifs à la falsification des denrées alimentaires et autres articles, à l'inspection du gaz et de l'électricité, aux médecines brevetées, au pétrole, au naphte et à l'analyse des engrais et des aliments pour le bétail. Le Ministère établit aussi les types modèles de denrées alimentaires imposés de temps en temps par des Ordres en Conseil tenus en vertu de l'article 26 de la loi sur la falsification. Pendant l'année terminée le 31 mars 1913, le revenu intérieur total du Dominion s'est élevé à \$21,861,375, contre \$19,638,183 en 1912.

Tarif de l'Accise canadienne.—Voici un état du tarif de l'Accise canadienne, tel qu'amendé par le Parlement, au cours de la session du 18 au 22 août 1914:

Spiritueux—		Tabac, par livre.....	\$0.10
Provenant de grain non préparé, par gallon-preuve.	\$2 40	Cigarettes, ne pesant pas plus de 3 livres par m., par mille.....	3 00
Provenant d'orge germée.....	2 42	Cigarettes, pesant plus de trois livres par m., par mille.....	8 00
Provenant de mélasses importées, ou d'autres substances sucrées, exemptes de droits de douane, par gallon-preuve.....	2 43	Tabac étranger, en feuilles, et à l'état naturel, avec nervure, par livre.....	0 28
Malt, par livre.....	0 03	Tabac étranger, en feuilles et à l'état nat., sans nervure, par liv.....	0 42
Malt importé, broyé ou moulu, par livre.....	0 05	Tabac canadien, en "torquettes", par livre.....	0 10
Liqueur de malt faite, en tout ou en partie, de toute autre substan- ce que de malt, par gallon.....	0 15	Tabac à priser, par livre.....	0 10
Vinaigre, par gallon-preuve.....	0 04	Cigares, par mille.....	3 00
Acide acétique, par gallon-preuve..	0 04	Cigares, en paquets contenant moins de dix cigares, par mille..	4 00

Consommation de l'alcool et du tabac.—Le tableau 16 indique les diverses sources du revenu, pendant les années de 1908 à 1913. Les deux sources les plus importantes du revenu de l'intérieur sont les spiritueux et le tabac qui, en 1913, ont donné ensemble les 85 pour cent du total perçu. Comme on le voit par les tableaux 18 et 19, la consommation des liqueurs alcooliques et du tabac tend à augmenter annuellement, aussi bien d'une façon absolue que d'une façon relative, par rapport à la population. En 1912-13, la quantité de spiritueux sortis d'entrepôts pour la consommation, a été de 4,999,937 gallons, contre 4,562,382 gallons en 1911-12, et celle de la liqueur de malt, de 52,314,400 gallons, contre 47,518,647. Quant au tabac, la quantité qu'on en a sortie d'entrepôts a été de 25,307,802 livres en 1912-13, contre 23,767,037 livres en 1911-12. En 1913, le nombre des cigares retirés d'entrepôts a été de 294,772,933, contre 252,718,242 en 1911-12. Il y a dix ans, en 1903, les quantités correspondantes ont été de 2,979,268 gallons pour les spiritueux, de 25,755,154 gallons pour la liqueur de malt, de 13,037,249 livres pour le tabac, et de 168,290,422 pour les cigares; de sorte qu'en dix ans, l'augmentation a été de 67 pour cent pour les spiritueux, de 103 pour cent pour la liqueur de malt, de 94 pour cent pour le tabac, et 74 pour cent pour les cigares. La consommation par tête est donnée dans le tableau 19, comme étant de 1.112 gallon pour les spiritueux, de 0.131 de gallon pour les vins, de